N° 361 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Samedi 26 Décembre 1908

RÉDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

# L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :

| | | |
|---|---|---|
| ANNONCES | 0 fr. 25 la ligne | |
| RECLAMES | 0 fr. 50 | — |
| FAITS DIVERS | 0 fr. 75 | — |
| LOCALES | 1 fr. | » |

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

*OPINIONS*

## LA DÉLÉGATION DES GAUCHES

L'opinion républicaine envisage avec confiance et commente avec joie la reconstitution de la Délégation des Gauches.

Cet organe indispensable de l'union et de l'action républicaine au Parlement a donné tant de résultats féconds durant la précédente législature, qu'il est impossible qu'il n'en apporte pas quelques-uns à la fin de celle-ci. Certes, pour les obtenir, les difficultés sont plus grandes ; les divergences qui séparent les différentes fractions de la majorité sont apparues plus profondes à mesure que les questions économiques et sociales se posaient plus nettement, mais elles ne sont pas telles, cependant, qu'elles rendent d'avance stérile, un effort commun. Les étiquettes ont un peu perdu, convenons-le, la signification précise qu'elles avaient auparavant ; elles n'indiquent, trop souvent, chez ceux qui les prennent, que des tendances et des aspirations plus ou moins vagues ; le sentiment, l'opinion collective des partis, se manifestent plus faiblement, ceux des individus, au contraire, s'expriment avec plus de force ; c'est un écueil pour une délégation qui doit, avant tout, dégager l'opinion moyenne des groupes de gauche, mais il n'est pas dit qu'elle doive venir s'y briser et qu'elle soit impuissante à rétablir cette discipline collective qui fait la force d'action et de résistance des partis.

La première œuvre de la Délégation des Gauches sera donc d'empêcher l'émiettement des partis, de donner à chacun des groupes parlementaires le sentiment de sa propre force, de rassembler les énergies individuelles pour les diriger dans le sens d'une politique commune, de la politique d'action sociale.

La Délégation devra se garder d'assujettir son action à des influences trop personnelles. Il est naturel, évidemment, qu'on y envoie siéger des hommes qui, par leur talent, leur passé leur autorité, sont les plus dignes de rendre service à la cause républicaine ; mais il ne faut pas qu'ils l'absorbent, afin qu'en aucun cas on ne puisse dire que des désirs individuels ont inspiré telle ou telle décision. La Délégation ne sera pas la chose d'un homme ou de quelques hommes, elle sera la chose des groupes, c'est-à-dire de la majorité républicaine tout entière. C'est bien là, certainement, l'idée qui a guidé nos amis Charpentier, Normand et Dumont, lorsqu'ils ont demandé qu'il n'y eût point de président permanent. Ils ont, par là, répondu d'avance au reproche qu'on aurait pu leur faire, d'essayer de créer une sorte de gouvernement occulte à côté du gouvernement responsable. La Délégation ne doit pas être la réunion de quelques éminences grises, pas plus qu'elle ne doit être une machine de guerre contre le gouvernement ; son rôle est, au contraire, de seconder très sincèrement et très loyalement ses efforts, lorsqu'ils tendent à la réalisation des réformes ; de les activer, lorsqu'ils ne semblent pas assez vigoureux ; de les provoquer, lorsqu'ils ne se manifestent pas ; d'élever des reproches désintéressés, lorsqu'il le faut ; de refléter, en un mot, en toute occasion, la pensée générale du parti républicain. Mais tout cela doit se faire en pleine lumière ; la Délégation ne doit avoir qu'un but : pousser activement et hardiment le programme des réformes, en pleine indépendance d'esprit et sans parti-pris de personnes.

C'est dans cette pensée que tous les républicains ont donné leur adhésion au projet de reconstitution de la Délégation.

Le TEMPS et les DÉBATS l'ont bien compris, puisqu'ils se sont répandus en lamentations qui ne sont pas faites pour refroidir notre enthousiasme.

Les républicains qui, par une forte poussée démocratique, ont, aux élections dernières, porté tant des leurs à la Chambre, veulent une politique positive ; ils attendent qu'on se prononce sur des réalisations qui, seules, peuvent classer nettement les hommes et les partis.

En réalité, c'est le bloc qui, sous la menace des partis de droite, et sous le désir des partis de gauche, se reforme au Parlement, et sa nécessité paraît si évidente, que tous nos amis, depuis ceux de l'Union démocratique jusqu'à ceux du parti socialiste, ont donné leur adhésion. Une seule fraction, le groupe socialiste unifié, manifeste sa volonté de rester en dehors. Pourquoi ? Ce n'est pas, je pense, parce que l'œuvre à réaliser est difficile et délicate ? Comment les socialistes unifiés, qui collaborent avec les pires réactionnaires à cette œuvre qu'ils jugent bonne, celle de la représentation proportionnelle, ne peuvent-ils pas collaborer avec de bons républicains à la réalisation de réformes fiscales et sociales qu'ils considèrent, j'en suis certain, comme absolument indispensables ?

Pourquoi l'action socialiste, qui se fait sentir à la Chambre dans la discussion de ces réformes, ne s'exercerait-elle pas au sein de la Délégation chargée de les activer ?

Est-ce parce qu'en tout état de cause nous nous déclarons les adversaires irréductibles des anarchistes, qu'on ne veut pas travailler avec nous ? J'ai peine à le croire.

Quoi qu'il en soit, notre parti accueillera certainement avec joie la reconstitution de la Délégation des Gauches : les événements lui diront si elle répondait vraiment à une nécessité.

*René BESNARD,*
Député d'Indre-et-Loire, Secrétaire du Comité exécutif du Parti radical-socialiste.

## La Politique

*On vient de décider la pose d'une plaque commémorative sur la maison où mourut Proudhon, à Paris, le 14 janvier 1865.*

*Les gens qui approuveront cet hommage avec la plus grande sincérité ne seront pas les collectivistes, qui aiment peu Proudhon, lequel eut, d'ailleurs, le bonheur d'être détesté par tous les sectaires de son temps.*

*Cet homme ne se payait point de mots, il ne cachait pas son mépris pour les organisateurs du communisme, et ses opinions sur Marx étaient d'une implacable sévérité.*

*Ne se trompait-il pas lui-même dans ses conceptions sociales, et ne s'exagérait-il pas la portée de ses attaques contre la propriété ? Souvent il lui est arrivé d'annoncer un prochain cataclysme, qui ne se produisit jamais, — mais son erreur prouvait sa bonne foi, et ajoutait à la haute originalité de sa physionomie.*

*C'était un honnête-homme et un ami du travail. « Nous n'aurons rien sans beaucoup travailler ! » disait-il. Et pendant son existence entière il prêcha d'exemple, tusqu'au moment où la mort arracha la plume de ses doigts.*

*Sa pauvreté fut admirable et libre. Il ne tenta jamais d'en sortir par des moyens bas et mesquins. Il la porta comme une armure. Elle était sa meilleure défense contre le mensonge et la calomnie.*

*Il ne sauvait ni flatter ni mentir. L'affection que lui portait le prolétariat ne puisait pas sa source dans des actes de courtisanerie ou d'adulation. Sa bouche ne trouvait que pour dire la vérité. Il n'était pas voulu d'une popularité basée sur le charlatanisme et la tromperie.*

*Ce grand citoyen a laissé une œuvre sans égale, quatorze volumes d'une correspondance splendide, de laquelle Sainte-Beuve disait avec raison qu'elle serait son principal titre au respect de la postérité.*

*De ces lettres, écrites dans le feu de la bataille, sous l'impression du moment, on sort avec un dédain plus profond encore pour les politiciens de la démagogie révolutionnaire.*

*Henry JAGOT.*

*CHRONIQUE ÉCONOMIQUE*

## LE TABAC POPULAIRE

**La production française avant 1674 — Situation actuelle — L'aire de culture et l'Administration — La consommation dans les départements ouvriers — Le tabac populaire**

Dans notre dernière chronique, nous avons examiné l'accroissement rapide de la consommation du tabac en France, nous avons montré les bénéfices considérables qui en résultaient pour l'État, nous avons enfin indiqué la part prépondérante prise par ses tabacs étrangers dans la fabrication de la régie française et cependant la Guyane, la Normandie, l'Artois, la Flandre, avant 1674, cultivaient avec succès le tabac, ainsi que maint autres provinces françaises !

Les produits de la culture française étaient alors non seulement très abondants mais d'excellente qualité, aussi s'exportaient-ils pour une bonne part : l'Angleterre, la Lombardie, la Hollande, la Suède, le Danemark, les villes hanséatiques approvisionnaient en effet de tabac en France. La production du tabac y était alors si bien implantée que malgré les rigueurs des interdictions provoquées par le monopole royal de 1674, qui réservait aux tabacs étrangers la fourniture exclusive du pays, elle continua pendant un certain temps sous forme clandestine, sur un grand nombre de points. La culture du tabac n'est plus maintenant autorisée que dans vingt-cinq départements, et dans chacun d'eux l'aire de culture est strictement limitée.

Cinquante-quatre mille quatre cents planteurs ont, en 1903, cultivé 16.033 hectares, et ont produit 24 660 261 kilogrammes de tabac, ce qui donne à l'hectare un rendement moyen de 1 538 kilogrammes. Le prix moyen de l'année ayant été de 49 fr. 12 les 100 kilos, le rapport moyen de l'hectare a donc été de 1356 francs 80. Or, il nous paraîtrait facile d'augmenter notablement l'aire de culture du tabac en France, mais l'administration ne semble pas le désirer, elle prétend d'ailleurs que la culture du tabac ne peut être pratiquée chez nous qu'en petit nombre d'endroits et avec beaucoup de difficultés. Nos sommes plus de respect pour l'administration française, nous ne pouvons cependant nous empêcher de demander pourquoi la culture du tabac, si florissante il y a deux siècles en France, est devenue maintenant si difficile ?

Sans doute, l'administration ne manque pas de répondre qu'elle cherche avant tout à satisfaire sa clientèle ; elle ajoute qu'à deux reprises, en 1901 et en 1902, elle a cherché à modifier la composition du scaferlati ordinaire en y introduisant une plus grande quantité de tabac indigène et que sa consommation a diminué au profit du Maryland. Cet argument n'est pas décisif, il prouve simplement que la sélection des tabacs indigènes à mélanger n'a pas été réalisée d'une façon heureuse.

Ce fut alors que la vente des tabacs a augmenté en France de 119 millions depuis 1870 le nombre d'hectares où la culture est autorisée a été portée de 14 000 à 16 500 environ en 1888, et n'a pas changé depuis ! Est-il donc impossible de chercher à acclimater en France certaines espèces de tabacs destinées à donner à nos variétés le goût auquel le consommateur est habitué ?

D'autre part, l'habitude de fumer se transformant de plus en plus en besoin, ne pourrait-on créer un produit nouveau, de prix notablement inférieur au scaferlati ordinaire et essentiellement indigène ? Il aurait le double avantage de pouvoir être consommé par tous ceux qui ne disposent que de peu d'argent pour la satisfaction de leur désir de fumer et de donner à la culture du tabac en France une extension considérable. Mais alors, va-t-on clamer, vous courez au déficit fiscal !

C'est ce qu'il faudrait démontrer. Pour le tabac, plus que pour toute autre matière, la consommation est fonction de prix ; pour le prouver, il suffit de rappeler : 1° que dans les départements ouvriers, où le prix du tabac est inférieur à celui établi dans les départements de l'intérieur, le taux de la consommation par tête est plus élevé que dans les autres ; 2° que dans ces régions ouvrières la consommation globale a diminué de onze cent mille kilogrammes en 1903, lorsque les prix y ont été élevés.

Des phénomènes de même ordre ne manquerait pas de se produire s'il était créé un tabac populaire qui ne serait pas, comme le tabac de zone, un mélange de choses indéterminées (feuilles de toutes espèces indigènes et exotiques, mais de qualités inférieures auxquelles on ajoute des déchets de toute nature, côtes, coupures, débris de cigares, scaferlati et rôles), mais un tabac composé exclusivement de feuilles indigènes cultivées dans les différentes régions de France et mélangées convenablement pour donner un produit susceptible de satisfaire le goût du consommateur. Plus nous y réfléchissons, plus cette idée de tabac populaire nous paraît intéressante et de nature à être creusée.

*BERTAL.*

## ECHOS

**Les femmes à l'Académie.**

Qu'arrivera-t-il si, comme on le dit, une femme de lettres se présente aux suffrages des immortels ?

Il arrivera que l'Académie invoquera la décision qu'elle a prise le 19 janvier 1893 et que voici :

« L'Académie, considérant que ses traditions ne lui permettent pas l'examen de cette question, passe à l'ordre du jour ».

Toute candidature féminine sera donc implacablement écartée tant que l'Académie n'aura pas modifié un peu ses traditions.

**Plus d'alcool !**

L'empereur d'Allemagne n'est, paraît-il, engagé pour le reste de ses jours à ne plus boire aucune boisson alcoolique. Il est décoré Bismarck qui avait un certain goût pour l'alcool. D'ailleurs, il laisse ses invités libres de ne pas l'imiter et il y aura toujours du vin sur la table impériale.

Le président Taft, lui, non plus, ne boit jamais d'alcool. Il est « tabagiste ». Et, à la différence de Guillaume II, il veut qu'on fume. On ne servira pas de vins aux dîners futurs de la Maison-Blanche. Il est peut-être des Américains qui se consolent en pensant qu'ils pourront absorber des cocktails après la petite fête.

**Carusso.**

Carusso fait des prodiges. L'autre jour à New-York, il dut remplacer au pied levé un de ses camarades indisposé. Il se glisse dans le rôle que ce dernier devait jouer. Et le ténor italien, ce soir-là, se surpasse.

A la fin les spectateurs disent :

— Ce nouveau tenor chante mieux que Carusso !

Carusso buvait du lait. Aucun éloge ne pouvait lui être sensible. On garde toutefois le droit de se demander si tous les spectateurs avaient été dupes, en dépit de toute l'habileté avec laquelle le chanteur avait pu se grimer.

**Un galant mari.**

C'est M. David E. Hambury. A l'occasion de Noël, il fait à sa femme des cadeaux dont la valeur atteint vingt millions de francs. Cela est représenté par des immeubles à San-Francisco une maison de campagne en Californie et des actions de diverses sociétés industrielles.

Mme Hambury était naguère employée des téléphones. Grâce aux cadeaux magnifiques de son mari, elle devient une des femmes les plus riches de la Californie.

— Et dire, va soupirer plus d'une jolie femme, que mon mari ne veut même pas m'acheter pour mes étrennes les pauvres petites boucles d'oreilles dont j'ai tant envie !

**Pensées**

*Le droit et le devoir sont comme deux palmiers qui ne portent point de fruits, s'ils ne croissent à côté l'un de l'autre.*

LAMENNAIS.

*L'homme qui fouie sa vie pour venger une injure n'a que du courage pour pardonner. Il faut une vertu plus haute, l'abnégation.*

GEORGE SAND.

## UNE INQUALIFIABLE AGRESSION CONTRE LE Président de la République

### M. Fallières attaqué par un garçon de café

Paris, 25 décembre.

Un incident qu'on ne saurait flétrir avec trop d'indignation, s'est produit aujourd'hui.

Ce matin, au moment où M. Fallières, faisant sa promenade habituelle, arrivait place de l'Étoile, un garçon de café, Jean Mathis, se jeta sur lui, tenta de le saisir à la gorge, puis essaya de le prendre à bras le corps pour le renverser.

Le secrétaire général de la présidence, M. Ramondou, et le colonel Lasson, officier d'ordonnance, qui accompagnaient le président, se précipitèrent sur l'agresseur et le ramènent entre les mains des agents qui suivent de loin le président. Ceux-ci reconduisirent Jean Mathis au poste le plus voisin.

Immédiatement fouillé, il fut trouvé porteur d'une médaille à l'effigie du général Mercier, d'une collection de timbres à l'effigie du duc d'Orléans, d'une carte de sûreté de couleur jaunes et d'une carte de la Patrie française.

Il déclara se nommer Jean Mathis et être né en 1874 à Val-d'Isère (Savoie). Il dit qu'il habitait, rue garnit, 44, rue Malesherbes.

En rentrant à l'Élysée, le président de la République s'enquit au palais le président du conseil, qui prévenu par téléphone, obtenait le calme de M. Fallières.

### Le récit de M. Fallières

Le Président de la République a alors fait au président du conseil le récit suivant de l'agression :

Il passait sur la place de l'Étoile, suivant le trottoir M. Ramondou et à sa gauche le lieutenant-colonel Lasson, quand un individu qui marchait devant eut un geste, comme pour lui laisser passer, puis soudain, se précipita sur lui et le saisit à la gorge. Il le serra d'abord fort qu'il fit avec les ongles une assez large égratignure derrière l'oreille droite. Le faux-col du Président portait encore une petite tache de sang.

Aussitôt M. Ramondou et le lieutenant-colonel Lasson se précipitèrent sur l'agresseur et le terrassèrent.

Sur ces entrefaites, les deux agents cyclistes de la brigade de l'Élysée qui suivent le Président dans ses promenades habituelles, accoururent et l'arrêtèrent.

Aussitôt, à ce moment, on se trouvait sur la place.

Le Président continua sa promenade et ce n'est qu'en rentrant à l'Élysée qu'il a appris le nom de l'auteur de l'agression.

### La note officielle

Voici, d'autre part, le récit que communique l'agence Havas :

Ce matin, vers neuf heures un quart, à la hauteur de la place de l'Étoile, le Président de la République, qui se promenait avec M. Ramondou, secrétaire général de la présidence, et le colonel Lasson officier de sa maison militaire a été frappé d'une agression de la part d'un individu, qui a pris par le cou et a essayé de le tirer par la barbe.

Cet individu a été aussitôt terrassé par M. Ramondou et par le colonel Lasson puis il a été mis en état d'arrestation : il se nomme Jean Mathis, est né le 20 octobre 1874 à Val-d'Isère (Savoie), exerce la profession de garçon de café et demeure en garni, 44, rue Mazagran. On a trouvé sur lui une médaille du général Mercier, une carte de la Patrie Française, une carte de sûreté jaune et une collection de timbres à l'effigie du duc d'Orléans.

Le Président de la République, qui avait eu, par la violence du choc de son agresseur sa cravate brisée et l'oreille égratignée, ne s'est pas départi sur-le-champ de son calme et de son sang-froid habituels. Il a continué sa promenade et est rentré à l'Élysée à dix heures et demie.

### L'enquête. — L'agresseur serait un fou

Au commissariat de police des Champs-Élysées, où cette arrestation a été opérée, on s'est renfermé dans la plus grande réserve et on s'est refusé à fournir le moindre renseignement sur cette affaire :

Mais de l'enquête il résulte ce qui suit :

Jean Mathis, âgé de trente-cinq ans, est originaire de la Savoie. Garçon de café sans place depuis longtemps, il habite 44, rue Mazagran et n'a pas d'antécédents judiciaires. Lorsqu'il s'est livré aux voies de fait que nous relatons plus haut, il était sans armes. Des perquisitions ont été opérées dans la matinée à son domicile. Elles ont amené la découverte d'une grande quantité de journaux, revues et brochures de l'opposition réactionnaire et monarchiste. Il était affilié à la fédération des jaunes.

Cédant au poste du Grand Palais, où il a subi un interrogatoire sommaire, il s'est vanté de son action et l'a revendiquée comme un titre de gloire, ajoutant que « sa conscience » et « son devoir » lui l'avaient dicté. On le considère, jusqu'à plus ample informé, comme un illuminé et un esprit faible. Il sera interrogé de nouveau dans la soirée.

### Les félicitations au Président de la République

Dans l'après-midi, de nombreux visiteurs succédant aux ministres, aux présidents des deux Chambres, se sont rendus à l'Élysée pour apporter leurs félicitations à M. Fallières.

## LES INCIDENTS à la Faculté de Médecine

*La suspension du concours*

Paris, 25 décembre.

Par décision du ministre de l'Instruction publique en date de ce jour, les opérations du concours d'agrégation ouvert à l'agrégation des facultés de médecine sont interrompues. Un arrêté ministériel déterminera ultérieurement le lieu et la date où elle seront reprises.

## A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

*La note des étudiants délégués*

Avant que cette décision ait pris, des démarches avaient été faites près du président du Conseil par l'Association corporative des étudiants de médecine et par le président du Conseil, voici la note qui a été donnée :

Sur l'entrevue des délégués de l'Association corporative des étudiants avec le président du Conseil, on voit la note qui notre a été communiquée par ces délégués eux-mêmes :

Le comité de l'Association corporative des étudiants en médecine, composé de MM. Leige, Martin, député, maire de la commune de Longwy-Haut, et de MM. les docteurs Cannac, Dubois-Haulmé, Huet, Lecène, des hôpitaux, Moutier, ophtalmologiste des hôpitaux, Cornaz Caudrelier, pour le comité de vigilance du congrès des praticiens ; Noir, secrétaire général de l'union des médecins de Paris ; Chimenesi, président du syndicat des médecins de la Seine ; Dubry candidat à l'agrégation, a été reçu à la Faculté de médecine et par le président du conseil des ministres.

L'entretien a porté sur les événements récents de l'École de médecine et sur le Concours, impossibilité à l'agrégation.

En ce qui concerne le concours de l'agrégation, les délégués ont rappelé que le 14 décembre, une note précise résumant les vœux du corps médical tout entier. Cette note, demandée par M. Clemenceau, sera soumise demain au conseil des ministres.

En ce qui concerne l'entrée à l'école de la police, le président du conseil a très nettement déclaré qu'il ignorait l'entrée des agents en bourgeois à l'École de médecine ; et devant l'affirmation précise que des agents en bourgeois se trouvent dans la salle des cours, d'une part, et que d'autre part, le 21 décembre, un officier de paix était entré d'abord en civil dans l'école, puis avait revêtu dans les locaux mêmes de la faculté son uniforme, M. Clemenceau a donné l'assurance formelle que les agents en civil ne pénétreraient plus dans l'intérieur de l'école de médecine.

Il a désapprouvé nettement l'entrée de agents en civil le 21 décembre et le 21 décembre.

Enfin les délégués ont montré la profondeur du mouvement mené par tout le corps médical français, mouvement purement professionnel, n'ayant aucun rapport avec une agitation politique quelconque.

### *Sur l'intervention de la police*

Quelques instants après M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, M. Briand, garde des sceaux, M. Viviani, ministre du Travail, et M. Lépine, préfet de police, arrivaient au ministère de l'Intérieur.

C'est en leur présence qu'était reçu, à

---

Feuilleton du 26 Décembre 1908 — N° 21

## LE CALVAIRE D'UN BRAVE

par

### JULES MAZÉ

Le père Salmann n'en avait cure ; il possédait un caractère trop bien trempé pour ne pas mépriser tous ces gens-là. D'autant plus que les plus acharnés étaient ou des Allemands ou des gens qui avaient accepté l'annexion sans murmurer, qui lèchaient comme il disait, toutes les bottes prussiennes.

Ce qui faisait rager le fermier, c'est qu'il ne donnait tort à lui-même.

— Evidemment, se disait-il, j'aurais dû me méfier, j'aurais dû exiger de Lambert, lorsqu'il revint à la ferme, après sa guérison, des explications sérieuses, j'aurais dû, au moins, lui demander qui il était.

Pour se consoler, du reste, le père Salmann s'avouait ensuite que les explications de Lambert n'eussent rien empêché.

— Pouvais-je, en effet, murmurait-il dans sa moustache grise, prévoir ce qui arriverait ? Non, bien sûr.

Le père Salmann, après réflexion, était bien près de penser comme le juge ; comme le juge, il était obligé de constater que des charges sérieuses pesaient sur Hardouin.

Une seule chose l'empêchait de formuler sa pensée : la qualité d'officier de l'accusé.

Le père Salmann était un ancien soldat, il avait servi sept ans aux hussards, et il avait conservé de son passage au régiment l'amour de l'armée, le respect du galon et de l'uniforme.

— Un capitaine ! se prenait-il parfois à murmurer un capitaine français... ce n'est pas possible !

Au fond, il était fier qu'un officier français eût dîné chez sa fille, et c'était pour cela surtout qu'il accablait pas Geneviève, qu'il la faisait pleurer en paix.

Et elle pleurait jour et nuit, la pauvre Geneviève !

— Non, se disait-elle, non, il n'est pas coupable... Lui, commettre un pareil crime... C'est de la folie !

Petit à petit, bien qu'elle ne mît plus les pieds au village, la jeune fille apprit l'histoire d'Hardouin. Comme Geneviève était douée d'une intelligence vive et pratique, comme elle savait raisonner avec calme, elle dut s'avouer que les charges les plus sérieuses, les plus graves, pesaient sur l'accusé.

Malgré cela, sa confiance en l'innocence d'Hardouin ne fut pas ébranlée.

— Il est malheureux, se dit-elle, mais il n'est pas coupable. Hélas ! les apparences sont contre lui ! Que va-t-il sortir de tout cela, grand Dieu ?

La pauvre Geneviève souffrait comme une damnée.

Dans le pays, elle était seule à ne pas croire à la culpabilité d'Hardouin.

Jean Smer du reste, ne perdait pas une occasion de travailler l'opinion publique, en se défendant de vouloir rien tire, il savait laisser tomber à propos un mot qui en disait long ; on buvait ses paroles, on les colportait, et les commentait, et la cause du malheureux Hardouin devenait de plus en plus mauvaise.

L'affaire avait fait un bruit énorme, elle passionnait le pays, on ne s'entretenait plus que de cela.

Il en était de même dans les Ardennes, surtout à Seuil.

Mais là, on ne jugeait pas aussi mal Hardouin.

Les compatriotes de l'infortuné capitaine s'étonnaient.

— Lui, Hardouin, un assassin ! l'assassin de sa femme !

Cela paraissait étrange et monstrueux, on avait peine à y croire.

Tout le monde aimait Hardouin ; par contre, on détestait Jean Smer et la seule présence de cet homme dans l'affaire suffisait à mettre en garde l'opinion publique.

Bref, le capitaine conservait la sympathie et les compatriotes. Il est certain que, s'il fût revenu à Seuil, on l'eût porté en triomphe.

Tous l'approuvaient d'avoir enlevé son enfant, d'avoir arraché son petit être à Jean Smer, et il n'était pas un père de famille qui ne déclarât qu'en pareilles circonstances il en eût fait autant.

On ne pensait même pas à plaindre la malheureuse victime du drame mystérieux, car on ne lui avait jamais pardonné son second mariage.

— Ce devait lui porter malheur ! disaient les femmes.

Dans sa prison, Hardouin souffrait comme un damné ; il lui prenait parfois d'affreuses crises de désespoir, et certes, il se fût donné la mort si on ne l'avait surveillé de très près.

Pendant ces crises, il appelait son fils, son petit Jacques ; il appelait Geneviève, c'est-à-dire les deux seuls êtres qu'il aimait, et les seuls, hélas ! dont l'affection lui restât. Car il se sentait entouré d'hostilité, entouré d'ennemis, on ne le traitait pas en accusé, mais en coupable !

Et pourtant, il n'était pas coupable ; il n'était pas coupable, et lui-même se rendait parfaitement compte, dans ses moments de calme, que les apparences étaient contre lui.

Il y avait là un mystère engoissant.

Qui avait pu commettre ce crime et pourquoi l'avait-on commis ?

Mille fois au moins par jour, Hardouin se posait ces questions ; il se les posait aussi pendant ses nuits fiévreuses.

Il se demandait qui avait eu intérêt à tuer cette malheureuse femme.

Mais il ne trouvait aucune réponse.

Parfois, il essayait d'oublier sa situation ; il se mettait, pour aimer dire, dans la peau du juge d'instruction et, froidement, il examinait l'affaire Hardouin. Il l'examinait sans parti pris, sans colère et sans haine, comme s'il n'eût pas été intéressé à cette affaire.

Son examen se terminait toujours par cette phrase, qu'il prononçait en frissonnant : « Je suis perdu ! »

Et pourtant il n'était pas coupable.

Mais comment faire croire cela aux autres, comment le leur persuader ?

Hardouin en arrivait à excuser le magistrat prussien, qui s'était montré si dur envers lui, il l'excusait parce qu'il était obligé de s'avouer que, s'il s'était trouvé à la place de ce juge, il eût certainement commis la même erreur.

Alors il s'effrayait à la pensée que des hommes pussent juger les autres. Il s'effrayait de ce pouvoir que la loi accorde aux magistrats comme tous, sujets à erreur.

Et il pensait que ces magistrats devaient avoir la conscience plus lourde que nombre des accusés qui leur passaient entre les mains.

Sans doute, s'il en jugeait par son propre cas, elles devaient être nombreuses les victimes d'erreurs judiciaires ; ils devaient être nombreux, dans les bagnes, les malheureux qui expiaient des crimes commis par d'autres.

Les crises de désespoir qui, parfois, secouaient Hardouin, affaiblirent profondément sa santé ; en quelques jours, il avait vieilli de vingt ans, il n'était plus que l'ombre de lui-même.

Il s'en apercevait et ne s'en étonnait pas. Une seule chose le surprenait, c'était de n'être pas mort sur le coup lorsqu'on l'avait arrêté, lorsqu'on l'avait accusé du crime abominable.

Une chose surtout le torturait : il avait soif des baisers de son fils, il eût de bon cœur donné sa vie, à laquelle il ne tenait pas, pour embrasser son Jacques. Pauvre enfant ! qu'allait-il devenir ? Sans doute, il allait retomber entre les mains de Jean Smer, ce lâche bandit !

A cette pensée, Hardouin se tordait les mains de désespoir et de rage.

Jean Smer, l'assassin, son assassin à lui ! Lui, Hardouin, emprisonné pour un crime qu'il n'avait pas commis ; Jean Smer, assassin, Jean Smer qui avait détruit un foyer, volé une fortune, se promenait librement et jouissant de la sympathie de tous !

— Qui sait, se demandait Hardouin, si l'on ne trouverait pas la main de Jean Smer dans le crime dont on m'accuse !

Mais il avait beau réfléchir, il ne pouvait arriver à découvrir l'intérêt qui aurait pu pousser le triste sire dans l'aventure. Pourquoi Jean Smer aurait-il tué ou fait tuer sa femme, puisqu'il avait déjà volé sa fortune ?

Le crime, donc, ne semblait pas profiter à Jean Smer.

Il était impossible, étant donnée la théorie du juge, de chercher à l'incriminer.

Et pourtant, Hardouin, d'instinct, le flairait sous le mystère du drame ; bien certainement, cet homme en savait long.

Et le misérable s'était fait accusateur.

Cette pensée exaspérait Hardouin, le faisait rugir.

Accusateur, ce bandit qui méritait le bagne !

Ma Geneviève, la pauvre Geneviève, que deviendrait-elle pendant ce temps ?

Certes, elle avait dû à Hardouin qu'elle le savait innocent, elle lui avait cru, sur amour courageusement devant la foule hébétée et lâche qui insultait au malheur de son fiancé !

Mais depuis ?

Le doute n'avait-il pas fini par pénétrer dans l'esprit de la jeune fille ?

Quelle torture pour Hardouin qui, sans cesse, pensait à ces choses !

En quelques minutes, il passait de la confiance au doute et du doute à la confiance.

Et cela le minait, l'usait lentement.

Il pensait à sa vie d'autrefois, à sa vie heureuse, à ses beaux rêves d'avenir ; souvent aussi, il songeait au modeste monument de Seuil, à cette inscription qu'il y avait lue un soir : « *Capitaine Hardouin, du 8e régiment de cuirassiers, tué à la tête de ses escadrons en chargeant à Reichshoffen.* »

Ah ! pourquoi cela n'était-il pas vrai ? Pourquoi la mort n'avait-elle pas voulu de lui ?

N'avait-il pas rêvé souvent, au temps de sa jeunesse, à l'époque des entreprises, de s'illustrer sur un champ de bataille ou de mourir en soldat, en héros ?

Capitaine Hardouin ! Comme cela sonnait faux entre les murs d'une prison !

Capitaine Hardouin ! Héros de Reichshoffen ! Ah ! Ah ! ce capitaine, ce héros était accusé d'un crime abominable, et le mobile par lequel on essayait d'expliquer ce crime était plus abominable encore, plus dégoûtant peut-être que le crime lui-même.

(A suivre)